



Communiqué

Un Grand oral impossible et illégitime

9 mai 2021

L'organisation du temps scolaire et le travail continu des élèves ont été très largement affectés par la gestion de la crise sanitaire. Or, dans ce contexte, le ministère a décidé de maintenir le Grand oral, moyennant des aménagements marginaux.

Tout le monde sait, sauf le ministre, que cette épreuve n'a nulle part pu être préparée. En s'obstinant envers et contre tout à maintenir le totem de sa réforme, il place les correcteurs dans la position impossible d'évaluer un travail qui n'a pu être mené à bien.

Mais au-delà du contexte perturbé de la session 2021, le Grand oral n'a pas sa place parmi les épreuves de baccalauréat¹. En privilégiant la forme sur le fond et en contraignant les correcteurs à devoir évaluer, pour certains candidats, des prestations qui ne portent pas sur leur discipline, il ridiculise l'examen.

Le Comité national de l'APPEP dénonce ce mépris décomplexé du travail des professeurs et des élèves.

Il exige l'abandon du Grand oral pour la session du baccalauréat 2021 et réitère sa demande de suppression de cette épreuve illégitime sous sa forme actuelle.

Il appelle tous les professeurs de philosophie à se mobiliser pour dire leur refus de cette mascarade.

¹ <http://www.appep.net/category/grand-oral/>